

## **COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2017**

**Etaient présents** : Mesdames BROUSSE Françoise, CZARNY Hélène, DEFLUBE Chantal, Messieurs CHEMIN Cédric, CORDONATTO Philippe, DE FREITAS Paulo, LANOT Patrick, PETIT Marc.

**Absents excusés** : Madame DECLAIR Chantal ayant donné procuration à Monsieur DAUGE Patrick  
Monsieur JOUANNO Stéphane ayant donné procuration à Monsieur CORDONATTO Philippe  
Madame POTTIEZ Pascale ayant donné procuration à Monsieur PETIT Marc  
Monsieur RINCHEVAL Franck ayant donné procuration à Monsieur CHEMIN Cédric  
Monsieur LAINE Claude sans procuration

**Secrétaire de séance** : Madame CZARNY Hélène a été nommée secrétaire.

### **ORDRE DU JOUR**

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATIONS**

**Acquisition parcelle E72**

- ❖ Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain pour la somme de 28350 € et à signer les actes référant à cette vente.

**Acquisition parcelles des Ciments Calcia**

- ❖ La superficie totale cadastrale de ces parcelles est de 3ha 80a 70ca. Les ciments Calcia nous propose l'acquisition de ces parcelles au prix de 0.15€/m<sup>2</sup> auquel il faudrait ajouter les frais de notaire  
Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de ce terrain pour la somme de 5710€50 et à signer les actes référant à cette vente.

**Enfouissement du Réseau Orange Rue de la Prévôté**

- ❖ Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ORANGE (l'unité de pilotage réseau Ile de France), ainsi que les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

□ **Adoption d'une mise à disposition du personnel**

- ❖ Le conseil municipal approuve le modèle de convention de mise à disposition de personnels entre la Communauté urbaine et la commune de **GUITRANCOURT**.

Et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la passation de cette convention et à sa mise en application

□ **Fête du village**

- ❖ Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants :

Repas adulte	9 euros
Repas enfant moins de 10 ans	4 euros
Boisson individuelle	1.5 euro
Bouteille champagne	20 euros
Bouteille de vin	5 euros

□ **Questions Diverses**

- ❖ Hélène CZARNY : Qu'en est-il de la réforme scolaire ?
- ❖ Monsieur le Maire : Pour l'instant nous attendons le décret d'application de cette réforme.
  
- ❖ Françoise BROUSSE : La borne située sur le bas-côté du bois route de Brueil est très dangereuse .Peut-on la dématérialisée avec de la peinture ou autre matériaux
- ❖ Monsieur le Maire : On se renseignera sur ce qu'il est possible de faire selon la réglementation.
  
- ❖ Patrick LANOT: Qu'en est-il du city stade ?
- ❖ Monsieur le Maire : Il devrait être installé après de la fête du village
  
- ❖ Cédric CHEMIN : Pourquoi des piquets ont-ils été installés dans le virage de la rue de Marcouville et de la Maisonneraie dans l'angle de la propriété de Mr et Mme Orrieux ?
- ❖ Monsieur le Maire : Pour éviter que les cars et poids lourds ne roulent sur le trottoir et endommagent le mur de cette propriété. Deux bornes vont donc être installées et un élagage des arbres va être effectué par la société CALCIA.

**La séance est levée à 19 h 45**